



PREAVIS No 07-2016 «Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2016-2021»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du mardi 29 novembre 2016

La Commission de gestion composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi a procédé à l'examen du préavis no 07-2016 lors de sa séance du 21 novembre 2016 dans les locaux de la Police de Pully. La commission a d'abord siégé seule, puis en présence de Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir, du Major Dan-Henri Weber, commandant de police et du Plt Christian Baeriswyl, chef des Services Généraux.

Préavis

Le préavis a pour objet de reconduire les compétences données au Codir pour l'engagement de dépenses complémentaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- Ce montant étant identique à la précédente législature la commission de gestion n'a pas de remarque particulière à formuler.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 07-2016, soit

D'accorder au Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannoise une autorisation arrêtant la limite des crédits complémentaires à CHF 50'000 par cas, pour la suite de la législature 2016-2021.

Pully, le 21 novembre 2016

Laurent Witschi, Paudex
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont

Anne Schranz, Pully
Présidente

Viesturs Simanis, Savigny